Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 2

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

question de la *réglementation des heures de travail* à bord des navires par 13 voix contre 9. Le vote définitif interviendra à la session d'avril. Les points du rapport de la commission paritaire maritime seront également examinés à cette session.

Ordre du jour de la conférence de 1928. Il s'agissait d'ajouter aux questions déjà décidées pour être portées à l'ordre du jour de la conférence de 1928 et qui sont: *la liberté syndicale* et le *mode de fixation* des salaires minima, une ou plusieurs questions que le conseil avait provisoirement retenues à sa précédente session. Après un débat assez prolongé, il fut décidé par 14 voix contre 8 allant à la question de l'assurance-chômage d'y ajouter la *prévention des accidents* « y compris les *accidents d'attelage sur les voies ferrées* ». Il est en outre entendu qu'au projet de caractère très général sur la prévention des accidents, des projets de convention plus détaillés pourront être présentés sur des points particuliers comme par exemple sur celui du poids maximum des fardeaux à transporter, si des études suffisantes peuvent être effectuées à l'avance.

Un rapport sur la question du *chômage* sera présenté par le Directeur lorsque les travaux de la conférence économique auront pris fin.

Commission des huit heures. La convention de Washington a été ratifiée par 7 Etats (Belgique, Bulgarie, Chili, Grèce, Inde, Roumanie et Tchécoslovaquie) et conditionnellement par 3 Etats (Inde, Italie et Lettonie). Beaucoup de pays dont l'importance industrielle est très grande ne l'ont pas ratifiée, malgré les efforts réguliers et méthodiques faits par le Directeur A. Thomas pour l'obtenir des gouvernements. Les travailleurs ont été déçus de cette lenteur. Après la réunion de Berne et de Londres, où les ministres du travail de certains grands pays se sont rencontrer pour discuter la question, il semblait que les difficultés allaient être résolues. La Belgique fut seule à ratifier à la suite de l'accord de Londres. Cette situation avait engagé le conseil à instituer une commission pour examiner la situation. Un rapport très complet a été remis aux membres du conseil. Une longue et parfois vive discussion suivit l'exposé du rapporteur. Il en résulta que l'opposition vient surtout des patrons si les pays ne ratifient pas. Nous le savons d'ailleurs, mais il était intéressant de le faire ressortir nettement. Les représentants ouvriers ne s'en sont pas fait faute au cours de leurs interventions.

Le conseil adopta les rapports de la commission *consultative mixte agricole* et celle du *travail dans l'industrie houillère;* il renvoya à la prochaine session des questions moins importantes en décidant qu'elle se réunirait le lundi 28 mars 1927.

Mouvement ouvrier

Dans les fédérations suisses affiliées

Bois et bâtiment. — Les ouvriers carriers du Tessin réunis à raison de un représentant par section, le 23 janvier, ont décidé à la majorité de préaviser en faveur du maintien du contrat de travail collectif en vigueur dans la profession. Diverses améliorations de ce contrat seront demandées en vue d'arriver à en obtenir une meilleure application dans certaines carrières. Une décision définitive doit être prise par les sections.

Métallurgistes et horlogers. — Une grève a éclaté dans une fabrique de La Chaux-de-Fonds (La Marvin). La direction ayant apporté à la fabrication de certains calibres des perfectionnements qui simplifient le travail de certaines parties de la terminaison, ce qui est son droit, voulut en outre diminuer

les salaires en employant des manœuvres et des femmes sur ces parties-là. La fabrique estime que n'ayant pas besoin d'ouvriers formés, elle n'est pas tenue de payer les salaires-types en vigueur dans l'industrie horlogère. Des femmes furent employées à certains travaux réservés jusqu'ici à des ouvriers qualifiés tandis que ceux-ci devaient s'en aller. C'est contre la baisse et la supplantation que les ouvriers se sont élevés et non contre les perfectionnements techniques apportés à la fabrication. Les ouvriers estiment qu'il est illogique qu'au moment même où la fabrique profite déjà d'une accélération considérable de la production, elle veuille encore diminuer les salaires moyens à l'heure payés aux ouvriers.

Le mouvement englobe 160 personnes. Les tentatives de conciliation devant les organes compétents ont échoués jusqu'ici. La grève continue et les ouvriers horlogers de toute la fédération ont décidé une cotisation supplémentaire en faveur des grévistes qui retirent déjà l'indemnité statutaire. Un insuccès aurait pour toute l'industrie horlogère comme conséquence un recul des salaires et de nouveaux conflits.

Dans les autres organisations suisses

Fédération suisse des musiciens professionnels.

En date du 20 décembre 1926, les organisations de musiciens de la Suisse allemande et de la Suisse romande ont fusionné, à Olten, en une fédération suisse unique. De grandes difficultés durent être surmontées avant que l'organisation unique pût être constituée. La question financière donna lieu notamment à de longues discussions, mais on arriva finalement à une solution satisfaisante. La fédération possède une caisse de secours et une caisse de décès.

Le siège de l'organisation unique est Bâle; M. Ernest Elmiger fut nommé président. A l'assemblée extraordinaire des délégués qui décida la fusion et discuta les statuts, les musiciens de la Suisse allemande étaient représentés par 9 délégués et ceux de la Suisse romande par 7. La fusion fut décidée à l'unanimité.

Union helvétia, Fédération centrale des employés suisses d'hôtels et restaurants.

L'Annuaire de l'Union hélvétia vient de paraître en une brochure de 180 pages. En outre de nombreux articles artistiques et littéraires, il contient un rapport instructif sur l'activité des instances fédératives durant l'année 1926.

L'aggravation de la situation économique a influencé défavorablement les possibilités pour une activité fructueuse dans le domaine de l'organisation. Le mouvement des étrangers baissa d'environ 25%; cette baisse conduisit à de mauvais résultats d'exploitation pour différents hôtels; elle provoqua même des faillites.

La centrale fut constamment en étroite relation avec les administrations nationales étrangères; l'organisation s'étend actuellement sur tout l'univers et possède une quantité de sections à l'étranger et dans les pays d'outre-mer. L'effectif total des membres comportait au 1er décembre 1926 5525; il a augmenté de 505 par rapport à l'année précédente. Des pourparlers au sujet de la fusion entre la Fédération suisse des cuisiniers et l'Union helvétia et l'Union fraternelle des cuisiniers échouèrent au dernier moment, vu que la direction centrale de l'Union fraternelle, adversaire de la fusion, empêcha une entente d'aboutir en présentant un préavis juridique aucunement concluant.

La *réforme du système des pourboires* nécessita également beaucoup de temps durant l'année de gestion; il existe encore une foule de lacunes. Des négociations ont eu lieu avec les hôteliers, et l'action en vue de l'introduction de meilleures conditions doit être nouvellement reprise. Les instances de l'Union helvétia s'occupèrent en outre de la question du *jour de repos hebdomadaire*, du droit du contrat collectif, etc. Comparativement à l'exercice écoulé, le *marché du travail* était plus mauvais; le bureau de placement procura 3030 places. Il est toujours voué une attention particulière à la formation professionnelle.

Les caisses d'assurance versèrent en 1926 les prestations suivantes: caisse de maladie fr. 49,519, caisse de décès fr. 3600, caisse vieillesse-invalidité 19,335 francs et secours de nécessité volontaire et secours de chômage fr. 12,078.

Fédération syndicale internationale

Congrès syndical international de Paris.

L'ordre du jour du Congrès syndical international qui se tiendra à Paris du 1er au 6 août 1927 a été fixé comme suit:

1. Allocution présidentielle d'ouverture; 2. Election de la commission de vérification des pouvoirs et d'autres commissions; 3. Rapport moral du Bureau, rapport financier et rapport des vérificateurs. (Rapporteur: J. Sassenbach); 4. Structure de la F. S. I. (Rapporteur: J. Oudegeest); 5. Les employés, les fonctionnaires et les professions libérales au sein du mouvement syndical. (Rapporteurs: J. Oudegeest et G. J. A. Smit Jr); 6. La solidarité internationale dans les mouvements de salaires. (Rapporteur: J. Sassenbach); 7. Amendements aux statuts de la F. S. I. (Rapporteur: J. W. Brown); 8. Discussion des motions présentées; 9. Action internationale pour la journée de huit heures. (Rapporteur: Th. Leipart); 10. La situation économique mondiale. (Rapporteur: C. Mertens); 11. La question du désarmement et l'action contre la guerre et le militarisme. (Rapporteur: L. Jouhaux); 12. Elections: *a)* Désignation des pays dont les représentants composeront avec le Bureau le Conseil général; *b)* Election des membres du Conseil général; *c)* Election des membres du Bureau; *d)* Election des secrétaires; *e)* Désignation du pays où se tiendra le prochain congrès.

Le congrès sera précédé des réunions suivantes: les 27 et 28 juillet: réunion du Bureau de la Fédération syndicale internationale. Les 29 et 30 juillet: conférence syndicale des travailleuses et conférence des secrétariats professionnels internationaux. L'après-midi du 30 juillet et le 31 juillet: réunion du Conseil général de la Fédération syndicale internationale.

Pour la réunion du Bureau avec les secrétariats professionnels internationaux l'ordre du jour prévoit: Rapport entre la F. S. I. et les secrétariats internationaux. Election de trois délégués des secrétariats professionnels internationaux au Conseil général de la F. S. I. Divers.

Conseil général de la F. S. I.

Le Conseil général de la F. S. I. se réunit à Amsterdam, du 12 au 14 janvier.

Etaient présents: Purcell (président); L. Jouhaux, Corn. Mertens, Th. Leipart (vice-présidents); Buozzi (Italie); Dürr (groupe de pays: Autriche-Suisse); Caballero (Espagne et Portugal); Grassmann (Allemagne); Hicks (Grande-Bretagne); Madsen (Pays scandinaves); Stenhuis (Belgique, Luxembourg et Pays-Bas); Tayerlé (Tchécoslovaquie et Pays balkaniques); Zulawsky (Pologne et Pays baltiques); Fimmen et Smit (Secrétariats professionnels internationaux); Oudegeest, Sassenbach et Brown (secrétaires).

Jaszai (Hongrie et Roumanie) était empêché par suite de maladie, et Hodges (secrétariats professionnels internationaux), quoique annoncé, n'était pas présent. Tom Moore (Canada) avait écrit qu'il était empêché.

Le camarade d'Aragona démissionaire est remplacé au Conseil général par Buozzi comme représentant de l'Italie.

Le rapport du secrétariat parlant des relations avec les centrales affiliées et avec celles qui ne sont pas affiliées à la F. S. S., de la grève générale anglaise, du lock-out des mineurs anglais, de la situation financière de plusieurs centrales affiliées, du fascisme, de l'Internationale ouvrière socialiste, et des événements aux Balkans, fut adopté après une longue mais intéressante discussion.

Il a été décidé de joindre dorénavant un rapport sur l'activité de la F. S. I. au Bureau international du travail.

On aborda la question de la délégation de quelques dirigeants syndicaux au Mexique. De la part du Bureau de la F. S. I., on fit ressortir que son attitude adoptée en l'occurrence n'était pas dirigée contre la délégation, mais contre la manière dont elle avait été préparée, sous la direction du secrétaire Brown, en dehors de la F. S. I. C'est ce qui avait amené le Bureau à décliner toute responsabilité eu égard à cette délégation et de voter une motion de désapprobation à l'adresse du secrétaire Brown.

Plusieurs délégués sont intervenus dans les débats. En conclusion, Mertens déposa la résolution suivante:

« Le Conseil général de la F. S. I., réuni à Amsterdam, le 12 janvier 1927;

Entendu les précisions en ce qui concerne la partie du rapport moral qui traite de la question de la délégation au Mexique;

Qu'il ressort des déclarations faites, que le Bureau de la F. S. I. n'a nullement exprimé sa désapprobation au sujet de cette délégation, quoique celle-ci a été entièrement préparée officieusement et en dehors de la F. S. I.;

Mais que l'attitude du Bureau a uniquement été dictée par le désir d'obtenir que dans l'avenir l'action des secrétaires de la F. S. I. soit en pleine concordance avec les décisions prises par les différentes instances de notre Internationale. »

Cet ordre du jour fut adopté par 12 voix (Caballero, Fimmen, Grassmann, Jouhaux, Leipart, Madsen, Mertens, Oudegeest, Sassenbach, Smit, Stenhuis et Tayerlé) contre 2 (Dürr et Zulawsky) et 3 abstentions (Brown, Hicks et Purcell).

Ensuite Hicks présenta l'ordre du jour suivant, qui fut adopté à l'unanimité:

Le Conseil général de la Fédération syndicale internationale observe avec un vif intérêt les événements qui se passent au Mexique;

Ses sympathies sont acquises au peuple mexicain et à son gouvernement;

Et il assure au peuple mexicain l'appui du mouvement ouvrier organisé international dans sa résistance aux actes d'agression et d'immixtion étrangères. »

Après avoir pris connaissance du rapport sur la grève générale et le lock-out des mineurs anglais, le délégué Purcell remercia les centrales affiliées pour leur acte de belle solidarité en faveur de ces deux mouvements. La souscription pour la grève générale a produit 473,000 fl., c'est-à-dire environ un million de francs suisses et l'aide aux mineurs anglais a donné 1,550,000 fl., soit 3,800,000 francs suisses. Il a été en outre accordé à titre de prêt une somme de 950,000 fl., soit deux millions de francs.

Les syndicats russes ayant refusé de prendre en considération la décision du Conseil général de février 1925, Hicks (anglais) se prononça de nouveau en faveur d'une conférence inconditionnelle avec les Russes. Il déposa l'ordre du jour suivant: « Le Conseil général de la F. S. I. eu égard aux requêtes sérieuses

Schweiz. Gewerkschaftsbund
BERN, Monbijoustr. 61

introduites à plusieurs reprises par le Conseil général des syndicats britanniques; et vu la nécessité impérieuse d'un mouvement syndical unique; se déclare d'accord pour la convocation d'une conférence sans conditions préalables de la part de l'une ou de l'autre partie; étant entendu, au surplus, que la composition d'une telle conférence se limiterait aux représentants de la F. S. I. et du Conseil central des syndicats pan-russes.»

Stenhuis (Hollande) proposa par motion d'ordre de passer immédiatement et sans discussion à l'ordre du jour; aucun fait nouveau ne s'étant produit depuis la dernière réunion. La motion d'ordre Stenhuis fut adoptée par 10 voix (Buozzi, Caballero, Dürr, Grassmann, Jouhaux, Madsen, Leipart, Mertens, Stenhuis et Zulawski) contre 8 (Brown, Fimmen, Hicks, Oudegeest, Purcell, Sassenbach, Smit et Tayerlé.

La proposition de Hicks, mise aux voix fut rejetée par 12 voix (Buozzi, Caballero, Grassmann, Jouhaux, Leipart, Madsen, Mertens, Oudegeest, Sassenbach, Smit, Stenhuis et Zulawski) contre 6 (Brown, Dürr, Fimmen, Hicks, Purcell et Tayerlé).

Le rapport financier, ainsi que toutes les questions qui s'y rattachent, donna lieu à une très importante discussion. La tendance générale fut qu'on devrait mettre à la disposition de la F. S. I. les ressources nécessaires afin qu'elle puisse développer son action et aider plus efficacement les organisations se trouvant dans une siuation difficile par suite principalement de la dépréciation de la monnaie nationale. Aussi une réorganisation du secrétariat s'impose-t-elle, de même qu'une augmentation des ressources.

Le bilan des opérations du dernier exercice fut approuvé. Les propositions de modifications et d'extension faites à la séance, aussi bien celles de la commission de contrôle que celles du Bureau, furent renvoyées au secrétariat pour plus ample examen. Le Bureau fut chargé de prendre, dès sa prochaine séance, les mesures qui tombent dans ses attributions et de renvoyer les autres au congrès de Paris.

Toutefois, la réunion décida que le *Mouvement syndical international,* qui ne parut jusqu'à présent que tous les trimestres, deviendra, à partir de janvier 1927, un organe mensuel, qui publiera tous les avis, aussi bien ceux de la Fédération syndicale internationale que ceux des centrales syndicales nationales affiliées et des secrétariats professionnels internationaux.

Le Conseil général accepta l'affiliation des centrales syndicales de *l'Argentine* avec 82,000 membres, de la *Lithuanie* avec 17,000 membres et de l'*Afrique du Sud* avec 40,000 membres. Cette dernière ne groupant que des organisations de gens de couleur, il lui a été posé comme condition qu'aussitôt que sera créée dans ce pays une centrale syndicale comprenant les blancs et les gens de couleur, elle devra s'y affilier.

L'ancienne «South African Industrial Federation» qui n'a plus payé de cotisation à la F. S. I. depuis des années a été rayée de la liste des affiliés.

Un exposé de Buozzi sur la situation des organisations en Italie, fut suivi d'une intéressante discussion. En conclusion, le Bureau fut chargé de faire tout ce qui est possible pour soutenir, moralement et financièrement, les camarades italiens.

Il fut décidé d'envoyer une protestation au gouvernement de Lithuanie contre la façon dont le gouvernement se comporte vis-à-vis des organisations syndicales. La question sera également soumise au Bureau international du travail à la prochaine conférence s'occupant de la liberté syndicale (1927). D'autres questions d'importance secondaire furent encore examinées, puis le président déclara la session close.

Mouvement syndical étranger

Samuel Jaszaï.

Nous avons reçu de Hongrie la nouvelle de la mort de Samuel Jaszaï, le secrétaire de la centrale nationale de ce pays, décédé le 18 janvier 1927, à l'âge de 68 ans.

Samuel Jaszaï était bien connu des militants des organisations syndicales suisses. Il participa à plus d'un de nos congrès et notamment à celui de Lausanne en 1924. Nous le vîmes presque chaque année aux conférences internationales du travail à Genève, ou par sa modestie, sa bonté, lui valaient la sympathie générale du groupe ouvrier.

Chacun était frappé de la souffrance qu'exprimait sa physionomie. C'est qu'il souffrit cruellement durant les 12 dernières années de son existence. Il connut la guerre, puis la période troublée d'après-guerre, les conseils d'ouvriers, la terreur blanche, toutes ces manifestations diverses de cette époque exigèrent de lui une tension d'esprit et un courage de chaque minute. En même temps, le pays souffrait de difficultés alimentaires inimaginables. Le vigoureux Jaszaï d'avant-guerre n'était plus que l'ombre de lui-même. Quand l'extrême fatigue l'accabla en 1922, son organisation l'invita à se reposer un mois en Suisse, à Gunten, où il passa, nous écrivit-il les plus beaux jours de sa vie. Puis il reprit avec courage sa tâche qu'il remplit jusqu'à son dernier jour.

Nous garderons de ce modeste et fidèle serviteur un souvenir durable.

Lithuanie.

Selon une information de la F. S. I., l'Union syndicale lituanienne a demandé son admission dans la Fédération syndicale internationale. Cette centrale nationale englobe huit fédérations avec 17,000 membres en chiffre rond. Les syndicats avaient obtenu une telle liberté après la chute du gouvernement, lors des élections de Seim, que les syndicats des ouvriers et des employés purent fusionner en une centrale nationale, et un bureau central put être créé. L'adresse de ce bureau est la suivante: *Kaunas*, Kestucio g. 40, b. I. On verra prochainement dans quelle mesure l'efferverscence régnant en Lituanie exercera une influence sur l'existence des organisations syndicales.

Russie.

Le septième congrès des syndicats russes a eu lieu à Moscou du 6 au 18 décembre 1926. 9,270,000 ouvriers y étaient représentés par 1072 délégués avec voix délibérative et 223 représentants avec voix consultative, dont 75,1% d'ouvriers et 24,9% employés et de fonctionnaires. Par rapport au nombre des personnes occupées, l'effectif des syndiqués est descendu pendant ces deux dernières années de 91,3% à 88,6%.

Contrairement aux congrès précédents, où les objets en discussion concernaient principalement les questions économiques, l'Etat, la politique, ce furent cette fois les questions syndicales qui eurent la prépondérance. Le début fut consacré à la discussion de la *question des salaires.* Ce qui frappe, c'est la grosse différence qui existe entre les salaires des ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés. Les salaires moyens sont montés il est vrai ces deux dernières années de 25,6%, mais n'atteignent toutefois que les taux des salaires d'avant-guerre, selon les explications de Dagadow. Les salaires des intellectuels sont fort précaires; dans le service de l'Etat, il est encore payé des salaires mensuels de 15 roubles seulement. Un débat eut lieu également sur l'unification des salaires, qui n'est appliquée jusqu'ici que pour les employés des soviets et doit être introduite pour tous les ouvriers.

Le congrès s'occupa ensuite de la *question du chômage*. Le nombre des chômeurs était en 1924 de 671,800; en 1926, il est de 1,182,500. L'accroissement du nombre des chômeurs est dû à l'afflux des paysans dans les villes et aux mesures rigoureuses que les fabriques prennent envers les ouvriers peu ponctuels.

Les instances centrales trouvèrent peu satisfaisant le travail d'éducation. Les camarades du sexe féminin se plaignirent de ce que les femmes n'ont ni dans les syndicats, ni au point de vue économique la situation qui leur revient.

584,000 personnes bénéficient actuellement de l'assurance invalidité, qui se monte en moyenne à 26 roubles par mois. Les secours de chômage sont versés à 340,000 personnes, soit 15 roubles par mois aux ouvriers qualifiés et 10 roubles aux ouvriers non qualifiés. Le rapporteur critiqua la mise à contribution abusive des assurances par les assurés.

Education ouvrière

Travail d'éducation dans les syndicats en Tchécoslovaquie.

J.B. Bien que le mouvement syndical tchécoslovaque soit relativement peu étendu, il s'efforce néanmoins de procéder à une éducation systématique des membres. C'est ainsi que les deux syndicats libres des ouvriers métallurgistes encouragent dans une large mesure l'éducation syndicale en organisant, sous forme d'internat, des cours d'hommes de confiance d'une durée de 24 jours chacun. Ces cours ont lieu dans des maisons de convalescence, loin des villes, de sorte qu'ils donnent également naissance à des communautés d'individus, qui apprennent à se connaître et entrent ainsi en rapport plus étroit que cela n'eût été possible sans ces cours. L'association des métallurgistes de Prague, qui compte actuellement 65,000 membres en chiffres ronds, a organisé jusqu'ici trois cours semblables, un pour les membres de langue allemande et deux pour les membres tchèques et slovaques. La fédération des métallurgistes de Komotau, qui englobe les métallurgistes de langue allemande des régions frontières de Pilsen jusqu'en Moravie, en a organisé deux. La fédération de Prague a décidé, lors de son congrès d'avril 1926, d'organiser trois cours semblables tous les deux ans, dont un en allemand et deux en tchécoslovaque. Les frais d'un cours de ce genre se montent à 60,000 couronnes en chiffres ronds, soit plus de 10,000 francs suisses. Or, l'Union syndicale allemande de Reichenberg a essayé de donner à l'éducation syndicale une base systématique. Le deuxième congrès syndical, tenu à Karlsbad en 1924, avait déjà décidé de créer une centrale syndicale pour le travail d'éducation, en posant comme principe que cette centrale assumerait la direction du travail syndical en général, ainsi que l'unification des méthodes dans les différentes régions. Elle est chargée en outre d'effectuer des travaux de politique sociale, d'émettre des préavis, de rassembler de la documentation sur la politique sociale et de préparer dans le domaine politico-social des revendications de principe. Elle a de plus l'obligation de seconder de façon effective les conseils d'entreprises. Enfin elle doit rapporter aussi régulièrement que possible sur les questions économiques, les questions de contrat et de salaire et fournir la documentation nécessaire aux fédérations et aux commissions syndicales régionales. Le financement est assuré par la perception d'une cotisation de deux heller par membre et par semaine ou 9 heller par mois, ce qui donne une somme de 200,000 couronnes en chiffre rond par année ou 35,000 francs suisses. La centrale d'éducation syndicale a commencé son activité le 1er octobre 1926. Il n'y a plus qu'à souhaiter que la centrale syndicale de Prague crée, elle aussi, une semblable institution.